Quarante-cinquième année. — N° 82. (EDITION DU MATIN) JEUDI 29 MARS 1900

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 6 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattenez, rue Saint-Jacques, 30. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lanoeren, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare

◆ *CE NUMERO*
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES ◆

CE QUE COUTE LA GUERRE

La guerre se continue au Transvaal. Nul n'en peut prévoir la fin. La gouvernement anglais, mieux renseigné que quiconque sur la marche des opérations et sur leur durée probable, ne paraît pas à même de fixer, même approximativement, quand se terminera cette lutte désastreuse.

Dès à présent, on peut déjà chiffrer en hommes et en argent ce que cette campagne, provoquée par des spéculateurs sans scrupules, a coûté jusqu'ici à l'Angleterre. Nous ne citerons aucun chiffre qui ne soit emprunté aux documents officiels de la Grande-Bretagne. On peut donc être assuré que ces chiffres sont exacts ou plus probablement en-dessous de la réalité. On n'ignore pas, en effet, que chaque jour, le général Buller envoie de nouvelles listes supplémentaires de morts, de blessés ou de manquants.

Le ministère de la guerre a publié le tableau officiel des pertes subies par l'armée anglaise. Ce tableau est arrêté à la date du 3 mars.

Ce tableau accuse comme tués 182 officiers et 1,593 soldats, comme blessés 555 officiers dont 38 sont morts de leurs blessures et 7,108 soldats dont 309 sont morts de leurs blessures, comme manquants 138 officiers et 3,191 soldats. Au total, l'armée anglaise a perdu en tués, blessés et prisonniers, 885 officiers et 11,892 soldats.

Le même tableau nous apprend qu'il y a de nombreux malades. Il signale 22 officiers et 793 soldats morts de maladie en Afrique Australe, 19 officiers et 1099 soldats malades. Enfin, il renseigne sans les cataloguer sous aucune dénomination spéciale 28 officiers et 438 soldats actuellement hors de combat. Additionnez ces divers chiffres, ajoutez-y les morts dues à des accidents comme tués, morts de leurs blessures, morts de maladie ou par accident, renvoyés dans leurs foyers comme invalides, manquants ou prisonniers 465 officiers et 8334 soldats. Il y a en outre 6100 malades ou blessés.

A la date du 3 mars, l'armée anglaise était donc réduite de 15,000 hommes en chiffres ronds. Les dernières listes du général Buller augmentent encore ce tableau funèbre d'un millier d'hommes. Si l'on songe que les Boërs ne peuvent mettre en ligne suivant les estimations les plus élevées qui paraissent aujourd'hui avoir été bien exagérées, que 70,000 hommes contre 180,000, ne doit-on pas être épouvanté du chiffre considérable des pertes anglaises ? Ne semble-t-il pas que ceux qui parlaient de la vaillance des paysans transvaaliens, de leur sang-froid et de la justesse de leur tir ne disaient rien qui ne fût absolument vrai?

Si la guerre a déjà fauché tant de vies humaines dans les rangs des plus jeunes et des plus forts, des plus énergiques et des plus vaillants que d'autres vies humaines désormais perdues ou désespérées ! Combien de ces blessés qui ne reverront jamais le sol natal! Combien d'autres qui ne rentreront au foyer qu'en véritables épaves, en véritables ruines ! Que de familles terriblement éprouvées qui se réjouiront encore si elles voyent revenir de là-bas un être chéri même horriblement mutilé !

A côté de ces pertes irréparables, douloureuses, peut-on parler argent et évaluer ce que cette guerre entraînera de dépenses? Il le faut bien pour montrer sous tous leurs aspects les conséquences lamentables de cette campagne.

La guerre de Crimée coûta à l'Angleterre un milliard sept cent soixante-quinze millions. C'est sir William Harcourt qui l'a rappelé la semaine dernière à la Chambre des Communes. Or, à ce jour, le ministère anglais a fait voter en crédits divers pour la guerre sud-africaine quinze cents millions. Il semble que des dépenses à concurrence de cette somme sont à peu près engagées et que la dépense totale dépassera et de beaucoup les prévisions.

Mais peu importe, ce dernier élément qu'on chiffrera plus tard, si l'Angleterre l'emporte et quand elle devra songer à organiser l'occupation permanente de l'Afrique par une armée considérable et à s'imposer pendant un siècle peut être des charges considérables. A ce jour, tout se résume en deux chiffres : 16.000 hommes tués, blessés, malades ou prisonniers ; 1,500 millions de francs dépensés !

Voilà sans phrase ce que coûte à ce jour la guerre.

Informations

Le retour à Paris du Président de la République

Paris, 27 mars. — M. Loubet, accompagné de M. Poulet, chef du sous-secrétariat particulier, et du capitaine Chabaud, est arrivé ce matin à Paris, vers neuf heures, revenant de Montélimar.

Il a été reçu, sur le quai de la gare du P.-L.-M., par le général Baillond, MM. Roussel, directeur du cabinet civil; Lépine, préfet de police, et Crozier, directeur du protocole.

Le duc d'Orléans. — Le prince quitterait l'Angleterre pour se fixer près de Pesth

Paris, 27 mars. — On annonce que le duc d'Orléans vient d'acheter une propriété dans le voisinage de celle de son beau-père, à Altsuth, près de Pesth, où il se retirera, le climat anglais lui étant, d'après ses amis, trop préjudiciable.

A la commission des douanes. — Les droits sur les maïs étrangers

Paris, 27 mars. — La commission des douanes s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. Graux. Elle a entendu la première série des dépositions sur le projet dont elle a été saisie, relativement aux droits de douanes qui frappent les maïs étrangers, à leur entrée en France. La prochaine séance, qui a été fixée à vendredi, sera consacrée à de nouvelles auditions sur cette question.

Le projet de formation d'une nouvelle compagnie saharienne

Paris, 27 mars. — Le ministre de la guerre vient de décider la création d'une nouvelle compagnie d'infanterie saharienne montée à méharis.

La création de cette compagnie n'avait été différée qu'à cause de la difficulté de se procurer un nombre suffisant de ces animaux. La prise de possession de In-Salah a augmenté considérablement les facilités d'achat des méharis.

C'est le capitaine Jacques qui a été nommé au commandement de cette nouvelle compagnie.

Mme Klobb contre le « Figaro »

Dans le procès qu'intente Mme Klobb au *Figaro* pour faire décider que c'est sans droit que les fonds provenant de la souscription ouverte par ce journal ont été recueillis et attribués à ses enfants, la veuve du lieutenant-colonel a pour avocat Me Clunet.

Me Barboux, l'avocat habituel du *Figaro*, aurait, dit-on, refusé de plaider contre Mme Klobb.

Le 14 avril déclaré jour férié

Paris, 27 mars. — Le gouvernement a l'intention d'appuyer la proposition de M. Bertoux tendant à déclarer jour férié le 14 avril prochain.

Le monopole des inhumations

Paris, 27 mars. — La Chambre, réunie avant séance dans ses bureaux, a nommé aujourd'hui la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

Ont été élus membres de cette Commission : MM. Rabier, Berthelot, Suchetet, Louis Blanc (Drôme), Dron, Denis (Landes), Leroile, Perillier, Chamerlat, Andrieu et Gueneau.

Un ex-instituteur 17 fois condamné

Paris, 27 mars. — Le nommé Pateloup, ex-instituteur, âgé de trente-six ans, arrêté mardi dernier, à Saramon, pour ivresse publique et outrages à la gendarmerie, vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel d'Auch, à un mois de prison pour le délit d'outrages et à 5 francs d'amende pour contravention à la loi sur l'ivresse publique.

Pateloup a déjà subi dix-sept condamnations.

Une quadruple asphyxie

Paris, 27 mars. — Des ouvriers de Neuilly-Plaisance, ont trouvé dans un four à plâtre les cadavres de quatre hommes asphyxiés par les gaz délétères.

L'un d'eux est un nommé Maxime Maugnin, âgé de vingt ans. Un autre, âgé de soixante ans, était connu sous le nom de Poulet, le troisième est inconnu et le quatrième avait sur lui des lettres au nom de Léopold Bastien, à Orléans.

M. Duteil reçu par Léon XIII

Rome, 27 mars. — Le Pape a reçu en audience spéciale M. Antoine Duteil, membre de la commission pour les missions à l'Exposition. M. Duteil a présenté ses remerciements au nom du comité pour l'envoi des objets du musée Borgia de la Propagande, concernant les missions et destinés à paraître à l'Exposition. Ces objets partiront demain.

Le nouveau cardinal vicaire

Rome, 27 mars. — S. Em. le cardinal Respighi, archevêque de Ferrare, est nommé cardinal vicaire.

Le successeur du cardinal Jacobini, qui fut si prématurément enlevé à l'heure même où il allait occuper les hautes fonctions du vicariat de Rome, en remplacement de S. Em. le cardinal de Parocchi, élevé à la dignité de vice-chancelier de la Sainte Eglise romaine, est âgé de cinquante-six ans.

C'est en effet le 22 septembre 1843 que S. Em. le cardinal Pierre Respighi naquit à Bologne.

Nouveaux incendies à la Martinique

Fort-de-France (Martinique) 27 mars. — La semaine dernière, 19 acres de la plantation des Ravinières, à Saint-Esprit, ont été volontairement incendiés.

Le tribunal correctionnel de Fort-de-France a condamné les individus arrêtés au Boudon à des peines variant d'un an à six mois de prison, ceux arrêtés à Trois-Rivières à six mois.

L'émeute de l'Ecole d'Arts et Métiers d'Angers

Angers, 27 mars. — L'Ecole des Arts et Métiers, où s'est produite l'émeute que nous vous avons signalée hier, est occupée militairement.

La peste en Australie

Sydney, 27 mars. — Plus de 8.000 personnes ont été déjà inoculées. Il y a eu jusqu'ici 36 cas de peste et 13 décès.

UN DRAME ÉMOUVANT A PARIS

Double suicide. — Une mère qui se jette à l'eau avec son enfant

Paris, 27 mars. — Un drame des plus émouvants s'est déroulé dans l'après-midi d'hier, provoquant une vive émotion parmi les gens qui en ont été spectateurs.

Vers quatre heures, une femme, jeune encore, tenant à la main un petit garçon, se promenait sur la berge de la Seine, au quai de la Gare. Elle paraissait en proie à une vive agitation.

Quelques bateliers, redoutant un acte de désespoir, s'approchèrent, mais la femme les prévint.

Avant qu'on ait pu intervenir, elle souleva brusquement le garçonnet de terre et se précipita dans la fleuve.

L'enfant poussa des cris de terreur et essaya de s'accrocher à la berge.

En toute hâte, les spectateurs se jetèrent dans une embarcation et se portèrent au secours de la désespérée. Ils purent atteindre à temps le petit garçon. Mais, malgré leurs efforts, ils ne retirèrent la mère qu'après d'assez longues recherches.

Les deux victimes de ce drame furent transportées au poste de secours le plus proche. L'enfant, qui n'avait que quelques minutes d'immersion, put être rappelé à la vie. Mais la mère avait cessé de vivre.

Grâce aux indications que fournit l'enfant, l'identité de la désespérée a été établie. C'est une dame veuve Camus, demeurant 264, boulevard Voltaire.

Voici les renseignements que nous avons recueillis au sujet des causes de ce drame :

Mme Camus avait perdu son mari il y a deux ans. Elle vivait paisiblement avec son fils de petites rentes. Toutefois ses intimes avaient remarqué qu'elle était en proie à des idées noires et la surveillaient. Elle a échappé à cette surveillance.

Le jeune Camus a été confié à l'un de ses oncles, M. M..., établi cafetier dans le quartier de la Bourse. Quant au corps de sa mère, il a été transporté dans la soirée à son domicile.

LES GRÈVES

Les bonnetiers de Troyes

Troyes, 27 mars. — Les grévistes, au nombre de 3.000, se sont réunis ce matin, sur le boulevard du Quatorze-Juillet, à l'heure où les manufactures devaient être réouvertes. Ils se sont formés en colonnes et, précédés de clairons et de la fanfare ouvrière de Sainte-Sabine, ils ont passé devant les usines, sans y entrer, chantant des refrains révolutionnaires.

De nombreux agents de police sillonnaient les rues et les troupes en tenue dans les casernes étaient prêtes à sortir; mais aucun incident ne s'est produit.

On signale la reprise du travail par 2.000 chômeurs.

Aux manufactures de tabacs de Morlaix

Brest, 27 mars. — Les ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs de Morlaix cessaient hier le travail et informaient le directeur qu'ils ne le reprendraient qu'après que satisfaction aurait été donnée aux ateliers qui chômaient.

Le directeur télégraphiait aussitôt à Paris que les ouvriers et ouvrières quittaient la manufacture. Mais, à la suite d'une réunion générale à la mairie de Morlaix, tenue hier soir, la grève était écartée et le travail a été repris ce matin à la manufacture aux conditions ordinaires.

UNE VICTOIRE DE LA FRANCE

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

Rome, le 17 mars. — Le *Journal de Roubaix* a marqué le choc des passions et des intérêts autour du Vatican, pendant la dernière crise française. Les espoirs l'emportent aujourd'hui sur les épouvantes. Je crois inutile de vous exposer le côté français de la question : vos lecteurs savent l'immense enjeu de débat. Mais les affaires religieuses, de leur nature et par leur répercussion sur l'ensemble des intérêts, rentrent directement et souverainement dans les choses d'ordre général. Les réactionnaires et les réfractaires se sont trouvés dès lors en collaboration officielle, intime, et, pour quelques-uns, voulue, avec les adversaires déclarés et permanents de notre pays. Ils ont communié, sans vergogne ni modestie, avec tous ceux qui, à Rome et ailleurs, ont poursuivi ouvertement le Kulturkampf et, partant, la rupture entre le Saint-Siège et Paris.

N'est-il pas extraordinaire de voir des bons patriotes français se promener bras-dessus bras-dessous avec nos rivaux, avec les partisans et les ouvriers de la Triplice, afin de provoquer la crise au-dedans, au-dehors la décapitation de notre politique extérieure ? C'est, comme toujours, la subordination coupable des intérêts généraux au parti-pris, à la thèse, au bien particulier.

Du temps de Richelieu, le grand cardinal, dominé par le sentiment du bien public, aurait expulsé ces forces centrifuges.

C'est ainsi que nos réfractaires ont lié partie avec tous les groupes qui, à Rome, visent la prépondérance et l'hégémonie germaniques. Ils sont allés jusqu'à vouloir le rappel du nonce. C'eût été leur triomphe. Comme ils avaient répandu le bruit de la destitution des évêques, — ce qui n'était jamais pris en considération, — le jour où le Pape, glissant dans le piège, eut accompli leurs tristes desseins, ils auraient pu prétendre que Rome leur avait donné doublement raison, puisqu'elle sacrifiait le nonce et sauvait les évêques.

On dira plus tard les dessous de cette coalition; je crois pouvoir affirmer, dès aujourd'hui, que le choc a été immense, général, victorieux.... jusqu'au Pape.

La bataille est gagnée aujourd'hui. Le Pape a dicté les lois. C'est le nonce qui triomphe ; et c'est la France qui l'emporte. Léon XIII a pourvu Mgr Lorenzelli de toutes les faveurs : il est inamovible, inattaquable. Les récalcitrants, de n'importe quelle obédience, sont en pleine déroute. Voyant leur impuissance, ils ont accepté les ordres supérieurs; ils se rangent. C'est l'esprit nouveau qui domine. Pourquoi n'a-t-on pas commencé par cette sagesse primordiale ?

Les obédiences triplicistes à Rome ont reçu, à leur tour, le châtiment inévitable. Elles ont si follement découvert leur jeu et leurs batteries, ils se sentaient si près du terme ; ils avaient si sûrement calculé leurs coups ; ils ont distribué avec tant d'assurance les portefeuilles et les rôles pour le future Conclave ; ils croyaient tenir avec une sécurité si profonde le système nouveau, que ces intrigants ont révélé tout leur plan et, en provoquant l'universel dégoût, compromis leur fortune.

A ce point de vue, l'épreuve angoissante a produit d'excellents résultats. Il est des personnages éminents qui, alléchés par des promesses, doivent regretter aujourd'hui leur entraînement. Il est notoire que les partisans de la Triplice ont perdu la partie. Le futur Conclave prend désormais un aspect nouveau. Si, avant cette crise, on pouvait craindre un changement non d'orientation, mais de système, ces craintes se sont évanouies. Les groupes compromis ne se relèveront pas de cette chute.

Sous le rapport ecclésiastique français, la cause de la paix, notre cause, a fait d'immenses progrès. Le Pape a pu toucher du doigt les intrigues savantes de ceux qui, sous prétexte de défendre le droit, ont voulu la guerre pour la domination. Très fier de son autorité et jaloux des intérêts de l'Eglise, Léon XIII a été constamment très accessible à des considérations de dignité et de hauteur d'esprit. Il aime à répondre aux ambassadeurs : « Ma conscience de prêtre me défend cela. » C'est par ce sentiment que les jacqueries anti-pontificales avaient mordu sur le granit de la politique du Pape ; c'est par lui qu'elles ont espéré vaincre l'inflexible résistance de Rome.

Cette clairvoyance et ces constatations exerceront leur empire sur le cours de nos affaires. Déjà Léon XIII a pris ses précautions et ses mesures. A Rome et à Paris, l'on est averti. Résister n'est plus possible. La conduite du Pape influera sur la conduite du Gouvernement et nous verrons les faits succéder aux ordonnances. Je glisse; je n'appuie vas.

Les partisans des obédiences allemandes rentrent dans la discrétion. Leur impuissance a éclaté avec évidence.

Léon XIII a pu se convaincre de « l'impérialisme » allemand, qui, sous la conduite du *Kaiser*, tend à la constitution d'un nouveau Saint-Empire romain. L'étude parue dans la *Quinzaine* de M. Fonsegrive, sur ce point capital pour la Papauté et la France, a été accueillie avec faveur. Les journaux allemands et les journaux italiens, favorables à l'hégémonie nouvelle, ont en beau protester contre la thèse : au Vatican on a depuis longtemps pris connaissance des inspirations de la *Weltpolitik* germanique.

Le *Journal de Roubaix* a su, à diverses fois, marquer les caractères et le but de cette orientation contraire à la fois aux droits du Saint-Siège et aux intérêts de la France. Car, si ces projets d'ambition se réalisaient; ils s'accomplirait à notre détriment, et contre les directions du Vatican.

Ces indications peuvent suffire. Un avenir prochain nous révélera des choses intéressantes. TIBER.

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

L'Exposition universelle — La date de l'inauguration officielle

Paris, 27 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Conseil, dit le compte-rendu officieux, décide, conformément aux propositions de M. le commissaire général, de fixer, au 14 avril, l'inauguration officielle de l'Exposition universelle.

Deux importantes nominations

Le Ministre des Finances a soumis, à la signature du Président de la République, un decret nommant MM. Ladeyrie premier président de la Cour des Comptes.

M. Morel, sous-gouverneur de la banque de France, ancien auditeur au conseil d'Etat, ancien sénateur et rapporteur général du budget, remplace M. Ladeyrie au Crédit Foncier.

L'épidémie d'Arras

Le ministre de la guerre a fait savoir qu'il a envoyé, à Arras, le médecin-inspecteur général Dujardin-Beaumetz, pour lui rendre compte de l'épidémie de méningite-cérébro-scinale, qui a déjà fait quelques victimes parmi les troupes de la garnison. Les mesures que demandera le médecin-inspecteur général seront prises immédiatement.

L'armée coloniale

Le Conseil s'est ensuite occupé de la discussion de la loi sur l'armée coloniale. M. le ministre de la guerre a fait connaître le sens des observations qu'il présentera à la Chambre.

VOIR les Nouvelles de la Dernière Heure à la Page 2

LE SOUVERAIN

Il y a quelque différence entre ce que pense le maître et ce que font les serviteurs.

Pendant que la Chambre maintient, sans le consolider, un ministère qui inquiète l'opinion publique, le suffrage universel, dans des scrutins partiels, donne sa confiance à des adversaires du cabinet.

Dans la Haute-Saône, les radicaux, maîtres du terrain depuis vingt ans, présentaient un jeune avocat, protégé des Loges, M. Morel, lequel fut battu à une forte majorité par M. Fachard, candidat présenté par les modérés.

Dans la Seine-Inférieure, M. Giffard qui par la campagne dreyfusiste qu'il a faite, avait mérité l'investiture officielle et avait été soutenu par les agents de l'administration, avec toute la vigueur qu'attend de ses fonctionnaires un gouvernement autoritaire, n'a pas pu l'emporter sur son concurrent libéral, M. Quesnel.

Si, dans la Savoie, le radical a passé, la raison en est qu'il avait pour concurrent un candidat conservateur. Un républicain libéral eût certainement rallié la majorité des suffrages.

Ces faits doivent donner à réfléchir au gouvernement et aux Chambres.

Le pays veut la République, et l'on ne pourra pas longtemps entretenir dans les masses la confusion entre le régime actuel qui n'a de républicain que l'étiquette, et le régime de liberté, d'égalité et de justice que réclament les citoyens intelligents.

LE RETOUR DE M. BALLAY

Une nouvelle grave. — A la suite de dissentiments. — Démission regrettable. — Conséquences fâcheuses

Paris, 27 mars. — M. Ballay, gouverneur de la Guinée française qui, ainsi que l'on s'en souvient, avait rejoint son poste il y a quelques mois seulement, est en route pour la France. On peut annoncer aujourd'hui d'une façon certaine que le gouverneur de la Guinée n'a quitté sa colonie qu'après avoir envoyé sa démission au ministre. La nouvelle du brusque retour de M. Ballay a produit une vive émotion dans le monde colonial.

On dit que ce serait à la suite de dissentiments graves survenus entre M. Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale, et M. Ballay, que celui-ci aurait pris la double décision dont nous venons de parler. Nous ne tarderons pas, du reste, à être complètement fixés à cet égard.

Comme chacun le sait, M. Ballay avait été le fondateur du port Konakry; c'est sous sa sage administration que ce port avait pris une extension considérable et que la colonie de la Guinée était arrivée à son état actuel de prospérité.

Paris, 27 mars. — L'*Agence Havas* communique la note officieuse suivante :

« Certains journaux ont annoncé qu'à la suite de dissentiments survenus entre M. Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale et M. Baillay, gouverneur de la Guinée française, ce dernier avait donné sa démission.

» Au ministère de colonies, on déclare que cette nouvelle est inexacte et que M. Baillay doit bien revenir prochainement en France, mais pour prendre un congé. »

M. L'ABBÉ GARNIER

frappé par l'ex-abbé Charbonnel

Nous avons publié une dépêche adressée au *Peuple Français*, et dans laquelle il était dit que M. l'abbé Garnier avait reçu un coup de poing de l'ex-abbé Charbonnel dans une réunion publique à Vitry-le-François.

Sous ce titre : « *Mon coup de poing,* » M. l'abbé Garnier écrit, aujourd'hui, à ce sujet, dans le *Peuple Français* :

« Je dois aux lecteurs du *Peuple Français* l'explication de l'incident dont on a déjà parlé, dans la conférence de Vitry-le-François. Je donnerai demain des détails sur cette conférence. En rentrant à Paris, je me hâte de rassurer mes amis sur la portée de l'acte qui a été commis.

» Le malheureux apostat avait annoncé comme sujet de sa conférence : « Le rôle néfaste du clergé dans l'école, la famille et la République. »

» J'étais en train d'expliquer qu'un père de famille, soucieux de ses devoirs, pouvait se croire obligé de donner une éducation religieuse à ses enfants, et je lisais un passage de l'article de M. Fouillée, dans la *Revue des Deux Mondes* sur la criminalité de l'enfance. Mon adversaire s'écria alors : « Cette statistique n'est pas exacte. » Il était assis derrière moi ; il se lève aussitôt et me donne un coup de poing sur le cœur en ajoutant : « Je vous dis que cette statistique est inexacte. » Le coup avait été violent : il m'eût été facile de lui rendre la monnaie de sa pièce, car je suis deux fois fort comme lui ; je me contentai de dire :

« Comment malheureux, vous me frappez ! Ah ! voilà bien l'homme qui essaie de relever la faiblesse de ses arguments par la violence de ses brutalités ! Vous me rendrez compte de cela !.... Est-ce que je n'ai pas le droit de citer en témoignage les documents de la *Revue des Deux Mondes*, surtout quand ils n'ont pas été condrédits ? »

» Aussitôt dans la salle des clameurs s'élèvent : « Ah le lâche ! ah la brute.... c'est comme à Ay ! quelle brute ! »

» Le 13 mars courant, il a été, en effet, condamné pour avoir souffleté son contradicteur, M. Michel, à Ay.

» Tous ceux qui avaient les yeux sur moi à ce moment ont été témoins de l'agression; ils sont plus de deux cents.

» En terminant sa conférence le malheureux avait dit que la mienne allait consolider la séance. Il faut croire qu'il a été singulièrement déçu dans son attente pour perdre ainsi la mesure des plus vulgaires convenances.

» Outre l'effondrement que j'ai eu le bonheur de produire de toute son argumentation et de toutes ses calomnies, l'acte inqualifiable qu'il venait de commettre a transformé ma conférence en une véritable victoire.

» L'apostat avait osé dire que l'Eglise paierait son silence beaucoup plus cher qu'on ne peut payer sa parole. Il est certain que la loge maçonnique de Vitry, qui l'avait fait venir, paierait bien cher aujourd'hui pour l'avoir laissé à Paris, car la journée a certainement été pour elle une victoire à la Pyrrhus.

» La douleur du coup que j'ai reçu fut d'abord très vive, elle calme maintenant : demain, il n'en restera plus rien.

» Un journal catholique prend acte de l'incident pour dire que le Souverain Pontife désavoue formellement la participation du clergé aux réunions contradictoires, et il me prie de m'en souvenir désormais.

» Je prie ce bon confrère de relire la lettre du Souverain Pontife au clergé de France. Il verra qu'il s'est trompé du tout au tout.

« Le Souverain Pontife nous recommande la prudence et donne certains conseils pour la participation aux réunions publiques. Je puis dire au journal en question que j'avais rempli strictement, dans la circonstance, tous les conseils et toutes les recommandations que le Pape nous donne.

» Ils auraient vraiment trop beau jeu, les coryphées de l'impiété, s'ils pouvaient ainsi toujours impunément aller pervertir nos populations, quand il est si facile de leur barrer le passage.

» Quant à Charbonnel, s'il remporte le même succès, nous devrions le payer pour continuer son vilain métier.

» Abbé GARNIER. »

∴

La *Vérité* publie la lettre suivante qu'elle a reçue de M. l'abbé Garnier :

Paris, le 27 mars 1900.

Monsieur le directeur,

Je suis, bien surpris au sujet de l'agression inqualifiable dont je viens d'être l'objet à Vitry-le-François, de vous entendre m'accuser d'avoir agi, en me rendant à cette réunion contradictoire, contrairement aux conseils formels du Souverain Pontife.

Je vous serais bien reconnaissant de me donner le texte de ces conseils.

J'ai des supérieurs, chargés par Dieu de me conduire. Je n'ai rien fait, en cette circonstance comme dans les autres, que d'après leur direction. Ces supérieurs sont des évêques ; ne trouvez vous pas qu'ils sont aussi bien que vous à même de savoir ce qu'ils devraient me demander, ou ce que réclament les intérêts de la religion ?

En tout cas, profiter de l'occasion, où j'ai dû faire mon devoir pour ajouter un coup de poing moral au coup de poing effectif de l'apostat, vous avouerez que c'est une jolie façon d'encourager les défenseurs de la bonne cause.

Je vous réclame, Monsieur le directeur, l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro et vous prie d'agréer mes salutations empressées.

Abbé GARNIER,
Missionnaire apostolique.

En réponse à cette lettre la *Vérité* reproduit quelques passages de la lettre du Pape Léon XIII aux évêques et au clergé de France

L'AFFAIRE ROLLAND

La constitution d'un jury d'honneur

M. Rolland rend publique une lettre qu'il a adressée à M. Dron, député du Nord, et dans laquelle il propose la constitution d'un jury d'honneur. En voici le passage essentiel :

Ce jury d'honneur examinera les faits qui ont été apportés à la tribune où tout autre que M. Ferrette croirait devoir relever après coup, en s'entourant de tous les renseignements utiles à la découverte de la vérité. Nous aurons l'un comme l'autre la faculté de faire entendre tels témoins qu'il nous plaira de produire et d'être assistés d'un avocat-conseil.

Le jury d'honneur rendra une sentence motivée à propos de chaque fait et appréciera, si son jugement infirme les accusations portées contre moi, de quelle façon M. Ferrette devra réparer le dommage qu'il m'a causé, en donnant à ces accusations la grande publicité de la tribune française.

Il ne s'agit bien entendu que d'une réparation morale ; je ne lui en demande pas d'autre, voulant croire, en effet, jusqu'à preuve du contraire, que M. Ferrette était de bonne foi dans ses attaques.

M. Ch. Rolland, ne voulant pas être soupçonné de partialité en choisissant comme membres du jury d'honneur MM. Ranc et G. Dron, s'est adressé à M. Delpech, sénateur, et Lucien-Victor Meunier, secrétaire général du comité supérieur des associations de presse. Tous deux ont accepté la mission qui leur était offerte par M. Rolland.

Le jurx d'honneur se réunira jeudi soir, et non la semaine prochaine, ainsi que certains journaux l'ont annoncé.

M. Ferrette a choisi pour le représenter MM. Julien Dumas et Alphonse Humbert. Les quatres arbitres en choisiront un cinquième qui aura pour mission de les départager en cas de désaccord.

M. Ferrette a renoncé à poser à M. Millerand une question à la tribune au sujet de ses affirmations successives relatives à M. Rolland et au conseil du commerce extérieux.

LA LOI DE LYNCH

Nègre pendu dans sa prison. — Vengeance des noirs

New-York, 27 mars. — La terrible loi de Lynch vient de faire deux nouvelles victimes à Emporia, dans la Virginie, un Etat qui ne s'était pas signalé jusqu'ici, par la cruauté de ses mœurs.

Un nègre, nommé Cotton, avait été arrêté sous l'inculpation d'assassinat d'une femme blanche et incarcéré dans la prison d'Emporia. Une sentinelle avait été mise devant la porte de son cachot, afin de le soustraire, le cas échéant, à la violence de la foule.

Lorsque l'incarcération du malheureux nègre fut connue, de tous les points de la ville, la population blanche accourut, et à sa tête le shériff, qui donna l'ordre à la sentinelle de se retirer. On enfonça la porte du cachot, on se rua sur le prisonnier, et après l'avoir soumis à des brutalités inouies, on le pendit, la tête en bas, à un arbre, puis on cribla son corps de coups de révolver jusqu'à ce que mort s'en suivît.

Pour se venger, les nègres des environs, ayant appris le traitement infligé à Cotton, capturèrent, deux jours plus tard, le factionnaire qui avait si mal gardé le prisonnier et le pendirent après lui avoir arraché les oreilles et lui avoir crevé les yeux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 27 mars 1900

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Deschanel.

Elections validées

La Chambre valide successivement les élections de MM. Arbouin, dans la deuxième circonscription de Troyes; Chabert, dans la première circonscription de Villefranche (Rhône) ; Chanoz, dans la deuxième circonscription de la Tour-du-Pin ; Dasque, dans la première circonscription de Tarbes.

L'ouverture de l'Exposition

M. BERTEAUX dépose une proposition de loi déclarant jour férié le 14 avril 1900, jour de l'ouverture de l'Exposition. L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission du travail.

Douzième provisoire

M. BOUDENOOT, rapporteur général du budget, dépose son rapport sur le projet ouvrant un quatrième douzième provisoire pour le mois d'avril.

L'urgence est déclarée.

Le projet est adopté par 438 voix contre 139.

L'ARMÉE COLONIALE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet d'organisation de l'armée coloniale.

Discours de M. Fleury-Ravarin

M. Fleury-Ravarin dit qu'une solution s'impose si l'on veut conjurer un péril national.

La première question qui se pose est celle du rattachement. L'armée coloniale dépendra-t-elle de la guerre, de la marine ou des colonies ?

La seule solution rationnelle, à mon sens, est le rattachement à la marine. C'est par des empiètements illégaux que le ministre des colonies a mis la main sur la défense de notre empire colonial. (Mouvement). Il doit rentrer dans son rôle économique et commercial. (Très bien).

Discours de M. Raiberti

M. RAIBERTI examine la situation nouvelle créée aux grandes puissances par la politique d'extension coloniale. Elles se touchent partout. L'Allemagne s'est établie en Afrique, en Chine, en Océanie ; la Russie semble vouloir saisir l'Asie ; l'Angleterre veut ajouter aux Indes la moitié de l'Afrique.

Le système militaire de la France date de 1875, d'une époque où l'on ne songeait, où l'on ne soupçonnait pas le développement prochain de notre empire colonial. En cas de guerre, nous n'aurions que 50.000 hommes de troupes d'outre-mer à opposer aux 300.000 hommes de l'armée anglaise. La France est faible hors d'Europe ; aussi, dans certaines négociations, sa parole n'a pas tout le poids qu'elle devrait avoir. (Très bien, très bien.)

INCIDENT

M. RAIBERTI parle longuement de notre politique coloniale. M. SEMBAT interrompt : On nous a montré récemment par quels moyens la France s'imposait à l'amour des peuples. (Protestations indignées).

M. RAIBERTI. — Le général Gallieni nous a montré de son côté, qu'il savait en employer un autre. (Vifs applaudissements).

M. SEMBAT. — Nous sommes des massacreurs comme les autres. (nouvelles et énergiques protestations).

M. MILLEVOYE. — La vérité, c'est que les peuples conquis se détachent souvent de leurs maîtres, mais que ceux qui nous sont soumis s'attachent de plus en plus à la France. (Vifs applaudissements).

M. SEMBAT. — C'est faux. (Exclamations de dégoût. Huées prolongées).

Le PRÉSIDENT. — Vous exprimez des sentiments que la grande majorité de la Chambre réprouve. (Salve d'applaudissements sur presque tous les bancs, sauf à l'extrême gauche. — Longue agitation).

M. Raiberti tire des considérations qu'il a développées, cette conclusion, que le rattachement à la guerre s'impose.

La France aura alors l'armée de sa politique. (Applaudissements sur divers bancs). Il faut que la diplomatie,